

**Trade and Development Board**  
**Twenty-sixth special session**  
15, 20 June 2012  
Geneva

**General statements by member States**  
**Speaker: France**

**Friday, 15 June 2012**

*Not checked against delivery\**

\* This statement is made available in the language and form in which it was received. The views expressed are those of the author and do not necessarily reflect the views of UNCTAD.

**Discours du Directeur ECODEV – CNUCED XIII**  
**Dimanche 22 avril (16h30)**

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Monsieur le Secrétaire général,

Monsieur le Président des négociations,

Mesdames et messieurs les délégués,

Au nom de la délégation française, je tiens, avant tout, à remercier le Qatar et ses autorités pour l'excellente organisation de cette XIIIème Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement.

**Comme vous le savez, la France compte, historiquement, parmi les pays les plus actifs au sein de la CNUCED** et considère qu'il est essentiel de maintenir un dialogue constant et de qualité avec cette organisation. A cet égard, sous sa présidence en 2011, la France a associé étroitement **la CNUCED aux travaux du G20**. Permettez-moi donc, au nom de la France, de remercier encore une fois l'expertise de la CNUCED, dont l'aide a été précieuse pour l'adoption d'un plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture.

Mesdames et Messieurs,

La création de la CNUCED en 1964 se fondait sur la reconnaissance du lien constitutif entre les questions de commerce, d'investissement et de développement.

A cet égard, **la France estime qu'il est primordial, comme cela a été dit par plusieurs orateurs, que la CNUCED se concentre sur son mandat originel, afin de répondre au mieux aux évolutions d'un monde en profonde mutation, et plus que cela encore, en transformation radicale**. En effet, non seulement plusieurs pays en développement commencent à rattraper le niveau de vie des pays développés, mais, au sein de la catégorie des pays à haut revenus telle que définie par la Banque Mondiale, le revenu par tête des pays de

l'OCDE est désormais inférieur de 20 % au revenu par tête des pays à haut revenu non membres de l'OCDE. Cette réalité nouvelle mérite qu'on s'y arrête un instant. Je réitère donc mon propos : le revenu par tête des pays de l'OCDE est désormais inférieur de 20 % au revenu par tête des pays à haut revenu non membres de l'OCDE. Au même moment pourtant, d'autres pays s'efforcent de dépasser le stade du revenu intermédiaire et d'autres encore continuent de souffrir de l'extrême pauvreté. La CNUCED dispose d'une chance historique pour analyser et traiter cette nouvelle réalité, caractérisée par le dépassement du clivage originel entre les pays membres de l'OCDE et les autres.

Face à ce mouvement en profondeur, **la France considère que la CNUCED doit se réformer en se fondant sur les principes d'une gouvernance mondiale renouvelée, une gouvernance qui doit refléter les contours d'un monde très différent de celui qui a vu naître la CNUCED il y a près d'un demi-siècle.**

Travailler sur le cœur de la compétence de la CNUCED et s'engager dans la réforme de l'Organisation, tels sont les deux points que je souhaite aborder avec vous au nom de la France.

**Concernant les compétences et le mandat de la CNUCED**, nul ne peut nier l'importance des travaux et des analyses de l'organisation. La France tient à saluer la qualité de ses rapports, notamment ceux consacrés aux PMA et à la thématique du commerce et du développement.

De ce point de vue, **nous souhaitons que l'expertise de la CNUCED soit renforcée et qu'un accent particulier soit porté sur les problématiques spécifiques des pays les plus pauvres.** Ce renforcement de l'expertise centrée sur les pays les moins avancés a vocation à couvrir l'ensemble des sujets, que ce soit l'aide au commerce, la facilitation du commerce, l'intégration régionale, l'accès au marché – sans droits ni quotas –, la prise en compte des produits de base ou encore l'impact des accords préférentiels régionaux. La France estime que cette priorité correspond à la philosophie de la CNUCED - stimuler le commerce des pays qui en ont le plus besoin pour les sortir du sous-développement.

**Ainsi, nous considérons que l'aide au commerce doit profiter en priorité aux PMA, ceux-là même qui, à la différence des pays à revenu intermédiaire et des pays à haut revenu non membres de l'OCDE, ne bénéficient pas encore de la redistribution en cours de**

**la prospérité mondiale.** La France attache une importance particulière à l'initiative de l'aide pour le commerce, qui permet d'aider les pays les plus pauvres à mieux s'intégrer dans le commerce international. En 2010, les engagements financiers de la France pour l'aide au commerce se sont d'ailleurs élevés à plus d'un milliard 300 millions d'euros.

Nous estimons néanmoins que deux thématiques ne sont pas encore suffisamment intégrées dans le cadre de l'aide au commerce : la dimension de l'intégration régionale d'une part, et la problématique des produits de base d'autre part. Ces thématiques, j'y insiste, constituent deux priorités pour la France.

Nous considérons en effet que l'intégration régionale constitue une étape indispensable à la bonne intégration des pays pauvres au sein du commerce mondial. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce que le commerce intrarégional au Sud, notamment en Afrique, soit si faible, et la CNUCED devrait proposer des solutions pertinentes pour favoriser l'intégration régionale et la coopération Sud-Sud.

Nous estimons également que l'initiative sur l'aide pour le commerce profite peu au secteur des produits de base, alors qu'il s'agit d'un enjeu fondamental pour le développement économique des PMA, la réduction de la pauvreté des petits producteurs et la sécurité alimentaire de la planète.

A cet égard, la CNUCED dispose d'une compétence indéniable dans le domaine du commerce des produits de base, et devrait approfondir sa réflexion sur les moyens d'aider les pays les plus pauvres à mieux tirer profit du commerce des produits de base, notamment en les aidant à renforcer leur capacité à se conformer aux normes sanitaires et phytosanitaires (SPS).

**La France estime par ailleurs que la CNUCED a toute légitimité pour travailler sur la question des investissements étrangers et sur le rôle du secteur privé, en coordination avec les organisations internationales pertinentes.** Nous pensons également que la CNUCED pourrait approfondir sa réflexion sur les sujets de l'économie verte et de la bonne gouvernance.

Faire face à la diversité des situations de développement dans un monde où les cartes du jeu du commerce mondial sont d'ores et déjà profondément redistribuées constitue du point de vue de la France une nécessité. La nouvelle géographie de la croissance mondiale doit inciter

la CNUCED à affiner ses travaux s'agissant de la diversification croissante des situations parmi les pays en développement, compte tenu de la **différenciation manifeste qui caractérise désormais les pays émergents d'une part, et les autres pays en développement, notamment les plus pauvres, d'autre part.**

**Ces mutations économiques et politiques majeures appellent une gouvernance mondiale rénovée, et donc une réforme en profondeur de la CNUCED afin que cette organisation s'adapte aux nouveaux enjeux.**

Depuis le début des négociations, la France s'efforce d'adopter une approche constructive, en raison de son soutien général au système des Nations unies, dont fait partie la CNUCED. Nous considérons que la CNUCED garde toute sa pertinence dans son domaine de compétence, à condition qu'elle renforce son efficacité et sa cohérence.

**C'est la raison pour laquelle la France fera tout son possible pour parvenir à un mandat, mais ce soutien ne sera pas inconditionnel.** Si la France est traditionnellement attachée à la CNUCED, nous considérons néanmoins que celle-ci doit se réformer, comme l'a d'ailleurs souligné, avec vigueur, le Rapport du Corps commun d'inspection des Nations unies. Il en va de la crédibilité même de la CNUCED.

Mesdames et Messieurs,

**Vous l'avez compris, la France souhaite une CNUCED recentrée, rénovée et modernisée, capable de répondre aux défis du monde tel qu'il est, et non pas tel qu'il était il y a un demi-siècle.**

**Nous avons besoin d'une CNUCED recentrée, tout d'abord, permettant à celle-ci de se concentrer sur les sujets où elle dispose d'une réelle valeur ajoutée.**

**Nous avons besoin d'une CNUCED rénovée, ensuite, c'est-à-dire d'une Organisation qui accepte de se réformer afin d'être plus efficace.**

**Nous avons besoin d'une CNUCED modernisée, enfin, c'est-à-dire d'une Organisation capable de répondre aux défis nouveaux qui s'imposent à la communauté internationale.**

Mesdames et Messieurs, je souhaiterais terminer mon propos en vous rappelant que le bon fonctionnement de la CNUCED est un bien collectif. **A ce titre, il en va de notre responsabilité à nous, Etats membres, d'améliorer le fonctionnement du système des Nations unies – et plus précisément de la CNUCED –, de renforcer sa cohérence globale et son efficacité, en nous efforçant de créer du consensus et des convergences, un consensus et des convergences dont nous avons un urgent besoin aujourd'hui./.**